## MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE D'ATTRACTION DES ÉTUDIANTS ÉTRANGERS ISSUS DES UNIVERSITÉS DE LA NOUVELLE-ANGLETERRE PAR LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC-2010

1

08
<02
2
*16
(1)

- INTRODUCTION

0	Contexte général du stage	1
0	Discipline professionnelle du stage	2
0	Structure du rapport de stage	3
-	DESCRIPTION DU MANDAT	3
0	Tâches confiées au stagiaire	4
-	PRÉSENTATION DE L'ORGANISATION	8
0	Contexte historique	8
0	Paradiplomatie / Protodiplomatie	9
0	Ministère des Relations internationales (MRI)	10
0	Délégation du Québec à Boston	12
-	RÉSULTATS PRATIQUES DU STAGE	13
0	La politique d'attraction des étudiants étrangers	14
0	La contribution des différents ministères à la Politique d'attraction	15
0	La mise en œuvre de la politique d'attraction des étudiants étrangers	18
0	La réalité américaine	19
0	Retour sur l'hypothèse de recherche	22
-	CONCLUSION	23
_	BILBIOGRAPHIE	25

# LES DÉFIS DE L'OFFRE ÉDUCATIVE QUÉBÉCOISE EN NOUVELLE-ANGLETERRE

#### Introduction

### Contexte général du stage

Les relations entre les États-unis et le Québec ont une longue tradition de coopération. La situation géographique explique en grande partie ces relations, mais également la présence de valeurs communes qu'entretiennent les deux sociétés. Dès l'ouverture de la délégation du Québec à New York en 1940, les gouvernements québécois et new-yorkais ont officialisé ces échanges par un désir mutuel d'accroître davantage leur collaboration. Même si ces relations sont majoritairement économiques, de nombreux mandats ont vu le jour depuis, notamment dans le domaine culturel, éducatif et politique. La création du ministère des Affaires intergouvernementales le 13 avril 1967, devenu aujourd'hui le ministère des Relations internationales, a permis de coordonner nos relations extérieures. De plus, l'expansion des délégations, à partir des années 1960 à travers les États-unis, a assurément accentué notre rapprochement commercial avec nos voisins du Sud. Jusqu'en 2001, les échanges bilatéraux ont subi une augmentation exponentielle. Un certain ralentissement s'est fait ressentir au cours de la dernière décennie, avec une baisse de près de 18% entre 2000 et 2007<sup>1</sup>. Toutefois, en 2008, « les échanges de biens entre le Québec et les États-Unis se sont élevés à plus de 78,5 milliards de dollars canadiens »<sup>2</sup>, ce qui est considérable.

L'importance de nos relations avec les États-Unis aujourd'hui passent avant tout par la Nouvelle-Angleterre. En effet, les relations se sont développées dans cette région, particulièrement grâce à la dimension politique avec, par exemple, la Conférence annuelle des gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre et des premiers ministres de l'Est du Canada.

<sup>2</sup> QUEBEC (2008). Stratégie du gouvernement du Québec à l'égard des États-Unis, Ministère des Relations Internationales, p. 13

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Hugo LAFONTAINE. « Les exportations du Québec vers les États-Unis en panne ». *La Presse affaires* (En ligne), 4 mars 2008, <u>www.cyberpresse.ca</u>, consultée le 5 janvier 2011.

En plus, le Québec joue un rôle essentiel dans le développement économique de certains États limitrophes comme le Vermont. Toutefois, la Nouvelle-Angleterre est également l'un de nos concurrents les plus importants. Elle dispose d'une économie semblable à celle du Québec, mais possède un avantage comparatif non négligeable dans un contexte de mondialisation. En effet, les universités de la Nouvelle-Angleterre sont les plus compétitives au monde, ce qui crée un capital humain très recherché par les entreprises mondiales. Elles ont la capacité d'aller recruter les meilleurs étudiants étrangers pour préserver leur notoriété. Le nombre d'étudiants est également énorme, seulement dans la région de Boston, on dénombre près de 36 universités de renommée internationale<sup>3</sup>.

Nonobstant, le rayonnement des universités de la Nouvelle-Angleterre, les universités québécoises présentent des avantages intéressants pour les étudiants étrangers voulant s'établir en Amérique du Nord. Les prix très compétitifs, dans un contexte Nord américain, sont nécessairement le fer de lance des universités québécoises. Le gouvernement québécois a déjà saisi cette opportunité, précisément vis-à-vis des étudiants étrangers en Nouvelle-Angleterre et des Franco-américains. « L'attraction de chercheurs étrangers dans les centres d'excellence de ses universités et dans les consortiums de recherche privés et public ainsi que l'insertion de ses chercheurs dans les grands réseaux internationaux sont au cœur des défis à relever<sup>4</sup> ». En plus, la présence de ces diplômés des grandes institutions américaines diversifie les relations avec les États-Unis et devient un autre vecteur du développement économique québécois.

### Discipline professionnelle du stage

La mise en pratique d'une politique visant le recrutement des étudiants étrangers en Nouvelle-Angleterre relève du Conseiller aux Affaires publiques, au sein de la Délégation du Québec à Boston. Tel que défini sur le site internet du Ministère des Relations internationales (MRI), les conseillers aux Affaires publiques appartiennent aux

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> U.S DEPARTMENT OF EDUCATION. (Page consultée le 6 janvier 2010) « *National Center for Education Statistics* », http://nces.ed.gov/globallocator/

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> QUÉBEC (2006). La politique internationale du Québec : La force de l'action concertée, Ministère des Relations Internationales, p. 15

professionnels de la fonction publique québécoise. Habituellement, ils sont amenés à travailler dans les différentes délégations du Québec à travers le monde, mais peuvent également travailler au Ministère directement, communément appelé Conseiller aux Affaires internationales. À l'étranger, le Conseiller aux Affaires publiques se charge des veilles politiques, académiques et culturelles de sa région. Lorsqu'il est au Ministère, il doit principalement coordonner et regrouper l'information fournie par les différentes délégations de sa région attitrée. Les qualités requises sont principalement l'esprit d'analyse et de jugement, des qualités rédactionnelles et la capacité à travailler dans un environnement différent.

### Structure du rapport de stage

Le rapport de stage a pour but de vérifier l'hypothèse selon laquelle une politique d'attraction des étudiants étrangers issus des universités de la Nouvelle-Angleterre a des effets avantageux, pour le développement de l'économie du savoir québécois. Pour ce faire, l'analyse sera répartie en trois parties : la description du mandat, la présentation de l'organisation et les résultats pratiques du stage.

### Description du mandat

Le stage est offert par le Ministère des relations internationales (MRI) et se déroule au sein de la Délégation du Québec à Boston, plus précisément à la direction des Affaires publiques. Sous la supervision du conseiller des affaires publiques, le stagiaire doit appuyer l'organisation dans la réalisation de différentes activités selon les priorités établies par la Délégation et cela, pour la période du stage. Les secteurs privilégiés sont : la coopération intergouvernementale, l'énergie, l'environnement, la Francophonie et les affaires culturelles et académiques.

1- Assister le service des affaires publiques dans la réalisation d'activités et d'événements, en lien notamment avec l'attraction d'étudiants étrangers au Québec et les collaborations académiques Québec/Nouvelle-Angleterre.

- 2- Assister le conseiller aux affaires publiques dans la mise sur pied et la réalisation de programmes de missions ministérielles.
- 3- Appuyer la réalisation de notes de synthèse de veille et d'analyse au sujet de l'évolution des courses électorales dans les six États de la Nouvelle-Angleterre en prévision des élections de novembre 2010.
- 4- Participer à des colloques, conférences et autres événements dans des secteurs prioritaires pour la Délégation et produire des comptes rendus de la participation à ces activités.
- 5- Contribuer à l'effort de veille médiatique en réalisant et diffusant la revue de presse quotidienne de la Délégation.
- 6- Appuyer le Service des affaires publiques dans la réalisation de tout autre mandat pouvant lui être confié.

Dès ma première rencontre avec mon maître de stage, nous avons ensemble défini les grandes lignes de mon mandat. M. Patrick Hyndman, conseiller aux affaires publiques à la Délégation, m'a averti dès cette rencontre, qu'il ne s'agissait pas ici de s'attarder à une problématique bien précise de l'organisation, mais de conduire plusieurs petits mandats, selon les priorités de la Délégation. À cet égard, des habiletés de gestion du temps et d'adaptation à l'égard des différentes dates limites étaient requises.

### Tâches confiées au stagiaire

Avant tout, le mandat initial a été fidèlement suivi lors de mon séjour à Boston. Mon maître de stage, M. Patrick Hyndman, et l'Attaché aux affaires publiques, M. Marc-Antoine Bédard, se sont efforcés de me confier des tâches qui répondent au mandat déterminé lors de notre première rencontre. Au cours du stage, l'ensemble des employés de la direction des Affaires publiques se sont rendus disponibles pour me donner des indications plus précises ou simplement m'assister dans l'accomplissement des tâches. La liste des livrables ci-dessous, représente simplement les mandats principaux auquel le stagiaire a pris part. Elle a pour but de démontrer la diversité des mandats accomplis, mais ne représente pas une liste exhaustive des tâches réalisées.

### a) La veille médiatique

La veille médiatique consiste à faire une revue de presse quotidienne pour la région de la Nouvelle-Angleterre. Cette tâche permet d'informer l'ensemble du personnel concerné par cette région et d'avoir ainsi, les dernières dépêches qui pourraient intéresser le Québec. À l'aide des priorités de la Délégation du Québec à Boston (DQB), c'est-à-dire l'environnement, l'énergie, l'économie, les transports, les affaires académiques, le tourisme, la culture et la sécurité<sup>5</sup>, nous devons examiner les journaux de la Nouvelle-Angleterre et conserver les articles qui traitent de ces priorités. Il est important de mentionner que le sujet de l'article ne doit pas être nécessairement relié au Québec. La finalité de la veille médiatique est de prendre le pouls de la population de la Nouvelle-Angleterre sur les sujets qui intéressent le Québec. De plus, elle informe le gouvernement du Québec quotidiennement ce qui permet à celui-ci, de s'ajuster ou de revoir sa stratégie à l'égard de la Nouvelle-Angleterre.

#### b) Compte rendu d'événement

Le compte rendu d'événement se nourrit après des colloques, conférences et autres événements prioritaires pour la Délégation. Il ne s'agit pas ici de rédiger un procès-verbal de l'événement, mais plutôt d'en tirer les grandes lignes. On soustrait seulement l'essentiel de l'événement relié aux intérêts du Québec. Le document s'adresse aux employés du MRI et demeure généralement en consultation à l'interne. D'ailleurs, le compte rendu est régulièrement annoté de commentaires de la part du rédacteur pour avoir ses impressions personnelles de l'événement. Le document doit être rédigé de manière à ce que tout lecteur en retire immédiatement l'information prioritaire.

Le compte rendu est habituellement très court et ne dépasse généralement pas les trois ou quatre pages. D'une part, le document doit exposer le contexte qui a motivé la DQB à participer à l'événement, énumérer les représentants présents et ceux importants aux yeux

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup>DÉLÉGATION DU QUÉBEC À BOSTON. « Québec Government Office in Boston ». *Brochure promotionnelle (anglais)*, p. 3

du Québec. D'autre part, il s'agit d'écrire les grandes lignes en vertu des intérêts du Québec. Enfin, le rédacteur conclut par une note personnelle, principalement par des recommandations comme des individus à contacter prochainement par la DQB.

### c) Veille politique

Au cours de l'automne 2010, les élections de mi-mandat, ont été un événement majeur pour les États-Unis. En effet, c'est la première épreuve qui met au défi l'électorat du président démocrate, Barack Obama, depuis son élection en 2008. Au cours des mois précédents les élections, le Québec gardait un œil attentif sur l'échéance du 2 novembre et sur les candidats de la Nouvelle-Angleterre. La DQB devait produire de nombreux documents afin d'informer le gouvernement du Québec des tendances politiques dans cette région. Entre autre, la DQB devait suivre les grands dossiers d'actualité en lien avec le Québec, soit l'énergie, les transports, l'économie transfrontalière et la sécurité.

Dans cette perspective, la veille politique consiste à résumer en quelques lignes les luttes électorales pour chacun des États qui sont sous la responsabilité de la DQB. Dans un premier temps, nous devons sélectionner les courses électorales à observer, en particulier celles dont l'issue semble serrée. Dans un contexte de relations bilatérales avec la plupart des États limitrophes, le Québec considère les courses pour le poste de gouverneur comme une priorité. Il est également important de suivre les candidats favorables aux dossiers conjoints entre le Québec et la Nouvelle-Angleterre, principalement l'énergie et les transports. La finalité d'une veille politique est de donner le pouls de la situation électorale pour chaque État. À cet égard, il ne s'agit pas ici de brosser un portrait détaillé des campagnes, mais d'informer dans un court paragraphe, du contexte politique d'un État. La veille politique s'apparente à la note d'information (*Briefing note*). Ce document devient très pratique lors de la composition des fiches de synthèse, un peu avant la date ultime du 2 novembre.

### d) Fiche de synthèse

Ce document devient très pratique lors de la composition des fiches de synthèse, un peu avant la date ultime du 2 novembre. À l'aide des veilles politiques effectuées lors des semaines précédentes, la fiche de synthèse permet de préciser l'information concernant une lutte électorale en particulier. Lorsque nous approchons de la date des élections, le nombre de candidats en lice diminue habituellement à deux ou trois. C'est à ce moment qu'il est intéressant d'en connaître davantage sur les candidats potentiels, notamment en regard des dossiers prioritaires du Québec<sup>6</sup>.

L'objectif principal de la rédaction d'un tel document est d'avoir de l'information précise sur les candidats virtuellement vainqueurs aux élections de mi-mandat. Les renseignements obtenus à l'aide de ses fiches permettent au gouvernement du Québec d'ajuster sa politique à l'égard des États-Unis ou simplement de préparer le terrain en vue de nouvelles relations bilatérales avec l'État.

La fiche synthèse se divise en trois parties distinctes et chaque fiche représente une course électorale. D'une part, il s'agit de réaliser une courte biographie de chacun des candidats potentiels. Ici, il est important d'examiner les diplômes obtenus, le parcours professionnel, les antécédents politiques et les réussites personnelles pouvant jouer en faveur du candidat. D'autre part, à l'aide des priorités du Québec mentionnées ci-haut, nous devons examiner chaque candidat et tenter de découvrir des déclarations ou des prises de positions pouvant aider le gouvernement du Québec à modifier sa politique à l'égard des États-Unis, s'il y a lieu. Enfin, la dernière partie est consacrée à la mise à jour des résultats partiels obtenus à l'aide des veilles politiques et des prédictions actuelles sur le candidat élu. De plus, il peut être intéressant d'y inscrire de l'information supplémentaire, particulièrement lorsque le candidat a déjà travaillé avec l'un des paliers de gouvernement au Canada.

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup> Les dossiers prioritaires sont l'environnement, l'énergie, l'économie, les transports, les affaires académiques, le tourisme, la culture et la sécurité.

### Présentation de l'organisation

### Contexte historique

Dans un premier temps, il est important d'exposer le contexte dans lequel d'une part, le Ministère des Relations internationales ouvre ses portes et d'autre part, l'établissement des délégations aux États-Unis, notamment en Nouvelle-Angleterre. Selon Stéphane Paquin, professeur à l'Université de Sherbrooke, trois éléments importants pendant la Révolution tranquille marquent les relations internationales actuelles du Québec. « Il s'agit de l'ouverture de la maison du Québec à Paris, de la conclusion de la première entente avec l'État français en matière d'éducation, mais surtout de la formulation de la doctrine Gérin-Lajoie, base juridique de l'action internationale du Québec<sup>7</sup> ». Cette dernière qui se résume par « le prolongement externe des compétences internes<sup>8</sup> », permet d'accentuer l'action internationale du Québec. Comme le souligne M. Nelson Michaud, professeur à l'école nationale d'administration publique, « la doctrine Gérin-Lajoie était nettement en avance sur son temps et il a fallu attendre que le contexte mondial la rendre encore plus actuelle pour en apprécier la profondeur<sup>9</sup>. »

À la suite du discours du ministre de l'éducation de l'époque, M. Paul Gérin-Lajoie, de nombreux démêlés s'amorcent entre Ottawa et Québec. De plus, l'implication de la France dans plusieurs des dossiers comme la présence du Québec à la Francophonie, ont provoqué certains remous dans les relations Ottawa-Québec-Paris. Au fil des années, voyant l'action internationale du Québec s'institutionnaliser, Ottawa a simplement commencé à s'en accommoder.

De plus, depuis l'adoption du projet de loi 52 en 2002, « tout traité important que conclut le gouvernement fédéral et qui affecte les champs de compétences du Québec doit être

<sup>&</sup>lt;sup>7</sup> Stéphane PAQUIN et al. Histoire des relations internationales du Québec. VLB éditeur, 2006, Montréal, p. 23

<sup>&</sup>lt;sup>8</sup> Kim Richard NOSSAL et al. (2007). Politique internationale et défense au Canada et au Québec. Éditions PUM, Montréal, Collection Paramètres, p. 263

<sup>&</sup>lt;sup>9</sup> Stéphane PAQUIN et al. Histoire des relations internationales du Québec. VLB éditeur, 2006, Montréal, p. 277

approuvé par un vote à l'Assemblée nationale<sup>10</sup> ». D'ailleurs, le gouvernement canadien est plutôt proactif dans les négociations de libre-échange avec l'Union européenne, car chaque gouvernement provincial est représenté par une délégation afin d'assurer la ratification d'un possible traité, auprès des provinces canadiennes.

### Paradiplomatie / Protodiplomatie

Au cours des 40 dernières années, certains concepts sont apparus pour tenter d'expliquer le phénomène grandissant des États fédérés, exerçant des relations internationales. Dès les premières années de l'activité internationale du Québec, la classe politique tentait de mettre en œuvre une paradiplomatie identitaire, «c'est-à-dire une paradiplomatie ou une politique étrangère sur le plan subétatique, dont l'objectif fondamental vise le renforcement ou la construction de la nation minoritaire dans le cadre d'un pays multinational<sup>11</sup> ». Néanmoins, ce concept tend à évoluer au fur et à mesure que l'action internationale s'institutionnalise.

Dans cette perspective, nous parlons plutôt de protodiplomatie. Selon d'Ivo Duchacek, « une protodiplomatie, se reconnaît principalement dans l'établissement de bureaux et de représentations permanentes autonomes dans un certain nombre de pays étrangers et institutions internationales acceptant de les accueillir, préfigurant le réseau diplomatique d'un État souverain<sup>12</sup> ». C'est pourquoi le gouvernement du Québec s'est doté d'un Ministère pour coordonner l'action internationale de Québec, par l'élaboration de politiques internationales afin de faciliter le travail des différentes délégations et bureaux du Québec partout dans le monde.

\_

<sup>&</sup>lt;sup>10</sup> Kim Richard NOSSAL et *al.* (2007). *Politique internationale et défense au Canada et au Québec.* Éditions PUM, Montréal, Collection Paramètres, p. 554

<sup>&</sup>lt;sup>11</sup> Stéphane PAQUIN. « La paradiplomatie identitaire : Le Québec, la Catalogne et la Flandre en relations internationales ». *Politiques et Sociétés*, vol. 23, no 2-3, 2004, p. 203

<sup>&</sup>lt;sup>12</sup>Ivo DUCHACEK. *The Territorial Dimension of Politics. Within, Among, and Across Nations.* Boulder, Westview Press, 1986, p. 248

### Le ministère des Relations internationales (MRI)

Dans l'intensification de l'action internationale du Québec dans les années 1960, le ministère des Affaires intergouvernementales, qui devient plus tard le ministère des Relations internationales, voit le jour. Après les efforts incessants du gouvernement Lesage pour établir des ententes de coopération avec la France, la population québécoise choisie comme Premier ministre, M. Daniel Johnson, de l'Union nationale, en 1966. « Les relations internationales du Québec sous l'administration Johnson ne subissent pas le recul que certains anticipaient. C'est même sous sa gouvernance que sera adoptée la loi qui donnera naissance au ministère des Affaires intergouvernementales. 

13

Dans un premier temps, c'est la doctrine Gérin-Lajoie qui conduit l'action internationale du Québec, mais avec la création du ministère, sa mise en pratique est structurée et continue. « Pour la première fois dans la législation, on fait état expressément de la nécessité de coordonner l'action du gouvernement, étant donné l'activité de plusieurs ministères dans les rapports avec l'étranger<sup>14</sup>.» Toutefois, le Québec doit pratiquer une paradiplomatie ou, plus tard, une protodiplomatie, étant donné son caractère unique comme acteur au sein de la communauté internationale. La mise en place d'un appareil diplomatique traditionnel, c'est-à-dire la représentation d'un État souverain à l'intérieur d'un autre État souverain n'est pas admissible pour le Québec, selon le droit international.

C'est dans ce contexte qu'à partir des années 1960, le gouvernement québécois établit une série de délégations et de bureaux à travers le monde, selon ses priorités et ses intérêts. Même si le statut des représentations du Québec n'est pas le même d'une capitale à l'autre, certaines délégations, notamment à Paris, détiennent un statu quasi-diplomatique. Depuis l'entente de coopération avec la France en 1965, « le Québec a conclu environ 550

<sup>&</sup>lt;sup>14</sup> QUÉBEC. « Guide de la pratique des relations internationales du Québec ». *Ministère des Relations internationales*, p. 36



<sup>&</sup>lt;sup>13</sup> Stéphane PAQUIN et al. Histoire des relations internationales du Québec. VLB éditeur, 2006, Montréal p. 41

engagements internationaux ou ententes avec des États souverains ou des États fédérés dans près de 80 pays<sup>15</sup>. »

### a) Rôle du ministère des Relations internationales<sup>16</sup>

Selon le site internet du MRI, la mission est de « promouvoir et défendre les intérêts du Québec au plan international, en s'assurant du respect de ses compétences et de la cohérence de l'action gouvernementale ». Pour ce faire, il s'emploie à comprendre et à analyser le contexte international en constante évolution, à donner des conseils stratégiques en fonction de cette compréhension, à coordonner l'action internationale du Québec et à établir des relations avec les différents gouvernements étrangers et organisations internationales. Le MRI fixe des priorités et s'est doté d'orientations afin de guider l'ensemble du personnel du ministère : ces directives se résument à accroître la présence du Québec auprès des organisations internationales, contribuer au rayonnement du Québec à l'aide des relations avec les gouvernements étrangers et grands décideurs et d'orienter l'aide internationale du Québec, selon son expertise.

### b) Description de l'organigramme du ministère des Relations internationales<sup>17</sup>

La ministre des Relations internationales, Mme Monique Gagnon-Tremblay, dirige l'organisation. Elle reçoit l'aide d'un sous-ministre en charge de l'ensemble des activités du ministère. Quelques départements sont directement liés au sous-ministre, notamment communication et affaires publiques ou vérification interne et évaluation. Par la suite, le ministère compte principalement quatre grands secteurs: politiques et affaires multilatérales, affaires bilatérales, protocole et missions et enfin, l'administration interne. Dans chacun de ces secteurs, nous retrouvons différentes directions. Ces dernières peuvent être catégorisées géographiquement comme la Direction de l'Amérique du Nord, ou opérationnellement, comme la Direction de la gestion immobilière.

<sup>&</sup>lt;sup>15</sup> Kim Richard NOSSAL et al. (2007). *Politique internationale et défense au Canada et au Québec*. Éditions PUM, Montréal, Collection Paramètres, p. 554

<sup>&</sup>lt;sup>16</sup> MINISTÈRE DES RELATIONS INTERNATIONALES (page consultée le 15 janvier 2010). « Mission, vision », (En ligne), <a href="http://www.mri.gouv.qc.ca/fr/ministere/mission/index.asp">http://www.mri.gouv.qc.ca/fr/ministere/mission/index.asp</a> 
<sup>17</sup> Ibid.

#### c) Rôle de la Direction de l'Amérique du Nord

La Direction de l'Amérique du Nord fait partie du secteur des affaires bilatérales. Selon la stratégie du gouvernement du Québec à l'égard des États-Unis, la Direction de l'Amérique du Nord a comme mandat de répondre à cinq objectifs prioritaires. Il s'agit de contribuer à la sécurité du continent Nord-américain, de favoriser les échanges économiques, d'assurer le leadership du Québec sur les plans énergétique et environnemental, d'encourager le partage et la diffusion de la culture et de l'identité québécoise, d'accroître la capacité d'action du Québec et enfin d'appuyer le développement des expertises<sup>18</sup>. Nécessairement, la Direction de l'Amérique du Nord travaille quotidiennement avec les six délégations du Québec aux États-Unis afin d'assurer la cohérence des relations bilatérales avec nos voisins du Sud.

### Délégation du Québec à Boston

La délégation du Québec à Boston est, pour le gouvernement, un lieu important à la mise en place de sa stratégie à l'égard des États-Unis. En effet, la proximité géographique et les valeurs communes de la Nouvelle-Angleterre permettent d'évaluer quotidiennement la qualité de nos relations avec les Américains. Même si le vecteur économique représente la majeure partie des échanges, les affaires institutionnelles et culturelles prennent une place non négligeable à la délégation. Ouverte depuis 1970, « son mandat est de développer et d'appuyer les échanges économiques, politiques et institutionnels avec le Connecticut, le Maine, le Massachusetts, le New Hampshire, le Rhode Island et le Vermont<sup>19</sup>. » Pour ce faire, la Délégation a une direction économique et une direction des affaires publiques.

<sup>&</sup>lt;sup>18</sup> QUEBEC (2008). Stratégie du gouvernement du Québec à l'égard des États-Unis, Ministère des Relations Internationales, p. 11

<sup>&</sup>lt;sup>19</sup> QUÉBEC-BOSTON (page consultée le 15 janvier 2010). « Mandat », (En ligne), http://www.gouv.gc.ca/portail/guebec/international/general/delegations/amerique/boston/mandat/

### *a)* Le rôle de la direction des Affaires publiques<sup>20</sup>

La direction des Affaires publiques compte trois employés, soit un Directeur, un Attaché et un technicien. Elle s'occupe principalement des mandats politique et institutionnel de la Délégation. D'une part, le mandat politique est de développer les relations bilatérales entre le gouvernement du Québec et les décideurs politiques des six États. Il s'agit notamment d'organiser les missions ministérielles dans les secteurs d'intérêts communs, principalement l'énergie, les transports, la sécurité et l'environnement. Le mandat institutionnel est d'assurer le rayonnement du Québec à l'aide de la diplomatie publique en ciblant essentiellement les secteurs culturels, académiques et touristiques. Actuellement, des dossiers prioritaires tels que l'énergie et les transports, appellent la direction des Affaires publiques à suivre de près les moindres débats sur ces thèmes.

### Résultats pratiques du stage

Cette section a pour but d'analyser les résultats pratiques du stage concernant la politique québécoise d'attraction des étudiants étrangers issus des universités de la Nouvelle-Angleterre. En conclusion de cette section, nous pourrons confirmer ou infirmer l'hypothèse selon laquelle, cette politique d'attraction apporte des résultats satisfaisants. Dans cette perspective, il s'agit ici d'une part d'analyser la politique d'attraction des étudiants étrangers de la Nouvelle-Angleterre et d'autre part, de comparer la réalité et la stratégie utilisées par les universités américaines. Pour ce qui est de la partie analytique, il sera question d'examiner la politique d'attraction actuelle du Québec, notamment le fonctionnement sur le terrain ainsi que la contribution des différents ministères responsables. Enfin, il sera question d'examiner la stratégie des États-Unis pour attirer les étudiants étrangers, mais également saisir l'importance de leurs contributions dans le développement économique du pays. Du même coup, les résultats de cette partie devraient déterminer les opportunités et les menaces, que représente la Nouvelle-Angleterre à l'égard

<sup>&</sup>lt;sup>20</sup> QUÉBEC-BOSTON (page consultée le 15 janvier 2010). « Mandat », (En ligne), http://www.gouv.qc.ca/portail/quebec/international/general/delegations/amerique/boston/mandat/

du Québec. Ainsi, nous pourrons voir si l'hypothèse de départ s'applique en Nouvelle-Angleterre à la lumière de l'expérience de stage.

### La politique d'attraction des étudiants étrangers

Dans un contexte de mondialisation sans cesse accéléré, les décideurs québécois ont pris conscience de l'importance de l'économie du savoir. « L'évolution économique de la deuxième moitié du 20<sup>e</sup> siècle a démontré à quel point l'éducation, la recherche et l'innovation jouent un rôle essentiel dans un monde où les méthodes de production, de transport et de communication sont continuellement modifiées par les nouvelles technologies<sup>21</sup> ». C'est pourquoi, dès 2002, le gouvernement québécois s'est muni, avec la *Stratégie de l'internationalisation de l'éducation du Québec*, d'une politique d'attraction des étudiants étrangers, notamment issus des universités de la Nouvelle-Angleterre. Selon la Commission parlementaire sur la qualité, l'accessibilité et le financement des universités en 2004, les avantages d'avoir des étudiants étrangers sont :

« Le positionnement des universités québécoises, l'apport économique, la contribution des étudiants étrangers dans le développement du système d'enseignement supérieur, la diversité culturelle qu'ils favorisent, et le potentiel de travailleurs qualifiés qu'ils représentent sont des éléments à prendre en considération<sup>22</sup> ».

Cette stratégie était naturellement mise en place avec un pays comme la France, car déjà, depuis 1965, une série d'ententes de coopération ont été signées entre les gouvernements français et québécois afin d'augmenter les échanges étudiants. Pourtant, une politique d'incitation précise auprès des Français n'est en vigueur que depuis récemment. En effet, l'entente sur la reconnaissance des diplômes signée dernièrement est une affirmation claire de ce désir du gouvernement québécois d'encourager les universitaires étrangers à s'établir au Québec. Bien que les étudiants de la francophonie représentent une immigration

<sup>&</sup>lt;sup>21</sup> QUÉBEC (2006). La politique internationale du Québec : La force de l'action concertée, Ministère des Relations Internationales, p. 15

<sup>&</sup>lt;sup>22</sup> Sophie MORIN (2009). « La mobilité étudiante : phénomène en pleine croissance et perspectives québécoises ». *Laboratoire d'étude sur les politiques publiques et la mondialisation*, Rapport 7, ENAP, Janvier 2009, p. 5

potentielle, particulièrement issus des universités de la Nouvelle-Angleterre sont une opportunité à saisir pour le Québec, simplement par la qualité académique de ces institutions. Le gouvernement québécois s'est saisi de cette question dès 2003, lors de la révision de sa politique internationale, notamment à l'égard des États-Unis. Selon lui:

« La proximité géographique, économique et culturelle de la Nouvelle-Angleterre constitue un atout justifiant que des efforts de promotion soient consentis pour attirer au Québec des étudiants étrangers détenteurs d'un diplôme d'une université américaine, mais ne souhaitant pas s'établir aux États-Unis ou encore qui ne parviennent pas à obtenir un visa de résidence permanent<sup>23</sup>. »

Dans ce contexte, la Délégation du Québec à Boston joue un rôle fondamental dans la mise en œuvre de cette politique en Nouvelle-Angleterre. Il est néanmoins difficile de coordonner les directives émises par les différents ministères afin de mettre en place une action concertée sur le terrain. Chaque ministère a ses propres priorités, qui complexifient la tâche du personnel de la Délégation.

### La contribution des différents ministères à la Politique d'attraction

Le souhait des ministères de l'Éducation, de l'Immigration et des Relations internationales, est d'établir une telle politique afin de contribuer au développement de l'économie du savoir québécois. Pour ce faire, de nombreux défis requièrent une attention particulière, notamment l'attraction et la rétention des immigrants qualifiés. Par le fait même, il est impératif que les universités, les collèges et les grandes écoles s'assurent d'avoir des programmes à la hauteur des exigences internationales, basés sur l'ouverture sur le monde<sup>24</sup>. À cet égard, la concertation entre les Ministères est essentielle quant au succès de cette politique.

<sup>24</sup> QUÉBEC (2006). La politique internationale du Québec : La force de l'action concertée, Ministère des Relations Internationales, p. 55

<sup>&</sup>lt;sup>23</sup> QUEBEC (2008). Stratégie du gouvernement du Québec à l'égard des États-Unis, Ministère des Relations Internationales, p. 17

### a) Le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles

Le Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles présente ses priorités concernant les étudiants étrangers dans son plan stratégique 2008-2012<sup>25</sup>. Les enjeux principaux associés à l'attraction des étudiants étrangers, selon le ministère de l'Immigration, sont le besoin capital de contribuer au développement économique et de limiter les écarts démographiques de la population du Québec. L'orientation priorisée, compte tenu de ce qui précède, est de recruter et de sélectionner l'immigration par rapport aux besoins du Québec. Il vise en premier lieu, les travailleurs étrangers qualifiés susceptibles d'apporter le plus grand apport à l'économie de la province. L'entente sur la reconnaissance des diplômes entre la France et le Québec répond directement à l'orientation du Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles.

En revanche, il ajoute dans un deuxième temps, l'importance d'augmenter le flux d'étudiants étrangers qui désirent parfaire leurs études au Québec et pour ainsi, obtenir un diplôme québécois. Dans cette optique, le Ministère accentuera « ses efforts en vue de favoriser l'établissement au Québec d'un plus grand nombre d'étudiants étrangers et accélèrera leur transition vers le statut de résident permanent<sup>26</sup> ». L'étudiant étranger qui acquiert un diplôme universitaire au Québec reçoit automatiquement le certificat de sélection. Cette initiative permet d'accélérer la demande de visa ou de résident permanent au niveau fédéral. De plus, « le Ministère responsable de l'immigration s'assure également d'un meilleur arrimage entre les besoins des régions en main-d'œuvre et la sélection des candidats à l'immigration<sup>27</sup> ». Toutefois, le plan stratégique 2008-2012 n'indique pas davantage de détails sur les priorités, concernant l'origine ou la citoyenneté des étudiants étrangers.

<sup>&</sup>lt;sup>25</sup> QUÉBEC (2008). *Plan stratégique 2008-2012*, Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles, p. 18

<sup>&</sup>lt;sup>27</sup> QUÉBEC (2006). La politique internationale du Québec : La force de l'action concertée, Ministère des Relations Internationales, p. 55

### b) Le Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport

Si on se penche sur la contribution du Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, il est responsable de l'offre éducative québécoise, c'est-à-dire d'ajuster les programmes universitaires en fonction des besoins de main-d'œuvre du Québec. Il est clair que le volet concernant les étudiants étrangers n'est pas la priorité du Ministère, qui se concentre principalement sur les étudiants québécois. Malgré tout, selon le plan stratégique 2009-2013, le nombre d'étudiants étrangers est un indicateur de qualité par rapport à l'offre universitaire du Québec<sup>28</sup>. Il s'agit ici de calculer le nombre d'étudiants étrangers dans les différents programmes universitaires, ce qui permet de déterminer la valeur et la perception globale du système d'études supérieures québécois. Le plan stratégique du Ministère de l'Éducation, des Loisirs et du Sport, n'indique cependant pas d'objectifs précis à l'égard des étudiants étrangers. Actuellement, ils sont utilisés uniquement comme unité de mesure qualitative afin d'évaluer les programmes universitaires. Malgré tout, la deuxième orientation du plan stratégique accorde de l'importance à la mise en place d'une politique gouvernementale concertée et accepte les ajustements nécessaires aux programmes universitaires, dans le but d'attirer davantage d'étudiants étrangers<sup>29</sup>.

#### c) Le Ministère des Relations internationales

Le Ministère des Relations internationales joue également un rôle important dans la conception de la politique commune d'attraction des étudiants étrangers. Sa responsabilité est principalement la coordination de sa mise en œuvre. En effet, par le biais de son réseau de délégations, elle a la capacité de circonscrire et d'approcher les étudiants cibles directement. À cet égard, le Ministère a choisi la Délégation du Québec à Boston pour les motivations citées plus tôt, c'est-à-dire par sa proximité géographique, la présence de Franco-américains et la qualité des diplômes universitaires dans cette région. D'une part, la proximité géographique permet l'appui technique des Ministères impliqués, car ils peuvent se présenter directement sur place, à tout du moins dans les États limitrophes. Par

<sup>&</sup>lt;sup>28</sup> QUÉBEC (2009). Plan stratégique 2009-2013, Ministère de l'Éducation, des Loisirs et du Sport, p. 20
<sup>29</sup> Ibid.

exemple, lors des séances d'informations concernant l'établissement d'étudiants étrangers au Québec, le personnel du Ministère de l'Immigration, dresse un portrait plus précis d'un séjour au Québec. Pour ce qui est de l'offre éducative dans son ensemble, le personnel du Ministère de l'Éducation, pour sa part, dessine beaucoup plus fidèlement l'ensemble des programmes universitaires offerts pour les étudiants étrangers.

Dans le cas de la présence des Franco-américains, selon le *U.S Census Bureau*<sup>30</sup>, en 2000, environ 11 millions d'Américains affirmaient être de descendance française. De plus, des États adjacents au Québec comme le New Hampshire, la communauté franco-américaine peut représenter jusqu'à 25 % de la population. Enfin, pour ce qui est de la qualité des diplômes, à titre d'exemple, la Nouvelle-Angleterre possède quatre des huit universités associées à l'Ivy *League*, soit Brown, Yale, Dartmouth et Harvard<sup>31</sup>. La qualité de ces institutions universitaires a un effet d'entraînement sur les autres universités. Aujourd'hui, la forte compétitivité des universités en Nouvelle-Angleterre en a fait une place de choix pour les étudiants étrangers désirant obtenir un diplôme reconnu mondialement.

### La mise en œuvre de la politique d'attraction des étudiants étrangers

Pour ce faire, le Ministère des Relations internationales a élaboré un plan d'action à l'égard des États-Unis, incluant des objectifs précis, notamment à l'égard de l'offre éducative québécoise. Selon le plan d'action 2010-2013 de la stratégie du gouvernement à l'égard des États-Unis<sup>32</sup>, sous l'objectif d'accroître la capacité d'action du Québec et appuyer le développement des expertises, nous retrouvons des actions claires concernant la promotion de l'offre universitaire du Québec. En effet, le Ministère entend augmenter de 10 % la proportion d'étudiants américains qui désirent poursuivre des études aux 2<sup>e</sup> ou 3<sup>e</sup> cycles au Québec. Pour atteindre ce résultat, d'une part, le réseau de délégations est chargé d'informer les Américains sur le terrain, de l'excellence des universités au Québec, ainsi

<sup>31</sup>COUNCIL OF IVY GROUP PRESIDENTS (page consultée le 12 février 2011). « The Ivy Leage», (En ligne), <a href="http://www.ivyleaguesports.com/landing/index">http://www.ivyleaguesports.com/landing/index</a>

<sup>&</sup>lt;sup>30</sup>U.S. CENSUS BUREAU (page consultée le 12 février 2010). « Reproduction of the Question from Ancestry from Census 2000», (En ligne), <a href="http://www.census.gov/prod/2004pubs/c2kbr-35.pdf">http://www.census.gov/prod/2004pubs/c2kbr-35.pdf</a>

<sup>&</sup>lt;sup>32</sup> QUÉBEC (page consultée le 12 février 2011). « Plan d'action 2010-2011 de la stratégie du gouvernement du Québec à l'égard des États-Unis », (En ligne), http://www.mri.gouv.qc.ca/PDF/actualites/plan\_action\_quebec\_US.pdf

qu'énumérer les possibilités d'études et de recherches offertes. D'autre part, les Ministères des Relations internationales et de l'Éducation, assurent un soutien logistique et financier aux institutions universitaires québécoises, dans leurs activités visant l'établissement de liens avec les universités américaines. Le Ministère des Relations internationales vise également « la mise en place de programmes de formation conjoints bidiplômants entre les établissements d'enseignement supérieur québécois et leurs partenaires américains<sup>33</sup> ». Enfin, il souhaite poursuivre sa collaboration avec les centres de recherche basés aux États-Unis, principalement par un soutien financier. Cette initiative a comme résultat espéré, la diffusion d'une image positive du Québec.

En ce qui concerne la mise en œuvre en Nouvelle-Angleterre, la Délégation du Québec à Boston a sélectionné les foires éducatives de cycles supérieurs afin de répondre aux objectifs du Ministère. Elles répondent aux exigences, car la présence physique à ces événements permet d'avoir un contact direct avec les étudiants étrangers issus des universités de la Nouvelle-Angleterre. Par la même occasion, les membres de la Délégation sont en mesure d'organiser des séances d'informations pour exposer une vue d'ensemble des avantages de s'établir au Québec et des possibilités qui s'offrent à l'étudiant, après l'acquisition d'un diplôme québécois. Ces séances sont également destinées aux Conseillers en orientation qui présentent un avantage considérable pour le Québec, simplement par leurs présences à travers les États-Unis.

#### La réalité américaine

Depuis longtemps, les universités américaines comprennent l'importance d'attirer les étudiants étrangers vers leurs campus. Différentes raisons expliquent cet engouement de ces institutions universitaires à recruter des étudiants étrangers. C'est en bonne partie pour des raisons financières, de recherche et développement ou d'image. De telle manière qu'aujourd'hui, selon l'UNESCO, environ 600 000 des 2,8 millions d'étudiants étrangers

<sup>&</sup>lt;sup>33</sup> QUÉBEC (page consultée le 12 février 2011). « Plan d'action 2010-2011 de la stratégie du gouvernement du Québec à l'égard des États-Unis », (En ligne), <a href="http://www.mri.gouv.qc.ca/PDF/actualites/plan action quebec US.pdf">http://www.mri.gouv.qc.ca/PDF/actualites/plan action quebec US.pdf</a>

s'établissent aux États-Unis<sup>34</sup>. La motivation financière est un argument important pour les universités américaines, soit pour accroître leurs profits ou réduire leur écart budgétaire. Effectivement, selon M. Albach et Mme Knight, les étudiants internationaux dépensent généralement plus d'argent qu'un étudiant américain. Pour cette raison, l'arrivée de ces capitaux étrangers dans l'économie américaine se chiffre à environ 12 milliards de dollars annuellement<sup>35</sup>. L'explication principale est la hausse des frais d'admission exigée par les institutions universitaires des États-Unis, comme pour le Canada. Pour une grande majorité des étudiants étrangers, l'expatriation est principalement due à l'absence d'un système d'éducation supérieure dans leur pays d'origine, notamment dans les pays africains et asiatiques, ce qui limite leurs possibilités<sup>36</sup>. De plus, selon ces mêmes auteurs, de nouvelles méthodes d'attraction des étudiants étrangers apparaissent dans le paysage académique. Ainsi, de nombreuses institutions universitaires privées des États-Unis s'installent dans ces pays cibles, à l'aide de partenariats avec les universitaires locales ou simplement la mise en place d'une succursale afin d'optimiser le nombre d'étudiants internationaux au sein de leurs clientèles<sup>37</sup>.

La recherche et développement devient un motif, de plus en plus considérable pour les universités américaines, spécialement pour les institutions universitaires de la Nouvelle-Angleterre. L'émergence économique de plusieurs pays apporte une pression additionnelle sur ces institutions américaines pour maintenir leur supériorité dans le secteur de la recherche et développement. Dans cet esprit, la capacité de recruter les meilleurs cerveaux de la planète s'avère primordiale. Selon une étude commanditée par la Banque mondiale, concernant la contribution des étudiants étrangers et de l'immigration économique sur le développement technologique des États-Unis, l'augmentation d'inscriptions d'étudiants étrangers et de travailleurs hautement qualifiés entraine à une augmentation significative du

<sup>&</sup>lt;sup>34</sup> UNESCO (page consultée le 13 février 2010). « Recueil de données mondiales sur l'éducation 2009 : Statistiques comparées sur l'éducation dans le monde», (En ligne), http://www.uis.unesco.org/template/pdf/ged/2009/GED 2009 FR.pdf, p. 36

<sup>&</sup>lt;sup>35</sup> Philip G. ALBACH, et Jane KNIGHT. « The Internationalization of Higher Education: Motivations and Realities », *The NEA 2006 Almanac of Higher Education*, Boston University, p. 28 <sup>36</sup> *Ibid.*, p. 30

<sup>&</sup>lt;sup>37</sup> Philip G. ALBACH, et Jane KNIGHT. « The Internationalization of Higher Education: Motivations and Realities », *The NEA 2006 Almanac of Higher Education*, Boston University, p. 28

nombre de brevets dans les institutions universitaires et privées<sup>38</sup>. Non seulement c'est un apport considérable pour l'économie américaine, mais selon la même étude, les technologies avancées sont actuellement au cœur du développement économique des États-Unis.

En revanche, les événements du 11 septembre 2001 ont changé foncièrement la position favorable des États-Unis sur l'attraction des étudiants étrangers au sein de ses universités. En effet, l'étau se resserre pour l'obtention des documents appropriés. Les difficultés à obtenir le visa poussent les étudiants internationaux à considérer des alternatives, comme l'Europe, l'Australie ou le Canada. De plus, la diminution du nombre d'inscriptions sur les campus américains n'est pas uniquement associée aux exigences plus sévères pour l'obtention d'un visa, mais également à l'amélioration des programmes d'études supérieures à travers le monde<sup>39</sup>. Par conséquent, même si la mobilité étudiante augmente constamment, de l'ordre d'environ 5-6 % par année, notamment dû aux besoins grandissants de la Chine et de l'Inde, les États-Unis ne sont pas les premiers bénéficiaires de cette augmentation, mais se sont plutôt les autres pays industrialisés<sup>40</sup>.

En dépit des restrictions demandées par le Congrès américain depuis septembre 2001, les universités américaines, principalement de la région de la Nouvelle-Angleterre, réussissent tout de même à maintenir le nombre d'inscriptions des étudiants étrangers. Actuellement, les universités américaines maintiennent l'affluence des étudiants internationaux à l'aide des campus à l'extérieur du pays comme à Singapour<sup>41</sup>. Cette solution permet de contourner temporairement les problèmes reliés aux visas depuis près d'une décennie.

<sup>39</sup> John O. HARNEY. « An International Strategy », *The Journal of The New England Board of Higher Education*, Vol. XXI, No 2, Automne 2006, p. 5

<sup>&</sup>lt;sup>41</sup> G.CHELLARAJ et al. « The Contribution of Skilled Immigration and International Graduate Students to U.S. Innovation », *Center for Economic Analysis*, Banque mondiale / Université du Colorado, No-04-10, Septembre 2004, p. 29



<sup>&</sup>lt;sup>38</sup> G.CHELLARAJ et al. « The Contribution of Skilled Immigration and International Graduate Students to U.S. Innovation », *Center for Economic Analysis*, Banque mondiale / Université du Colorado, No-04-10, Septembre 2004, p. 26

<sup>&</sup>lt;sup>40</sup> UNESCO (page consultée le 13 février 2010). « Recueil de données mondiales sur l'éducation 2009 : Statistiques comparées sur l'éducation dans le monde», (En ligne), http://www.uis.unesco.org/template/pdf/ged/2009/GED\_2009\_FR.pdf, p. 36

### Retour sur l'hypothèse de recherche

L'hypothèse selon laquelle la politique d'attraction des étudiants étrangers issus des universités de la Nouvelle-Angleterre a des résultats encourageants requiert quelques nuances. En effet, comme nous l'avons vu, de nombreux ministères participent à l'élaboration de cette politique. Pour cette raison, l'efficacité et la cohésion de la mise en œuvre s'en trouvent atteintes. L'expérience de stage a démontré que, la pluralité des acteurs rend le message moins cohérent, notamment le fait que chaque ministère doit répondre à des résultats différents. Dans cet esprit, il est difficile, pour la Délégation du Québec à Boston, de diffuser ainsi, un message tenant compte de l'ensemble de ces objectifs. Par exemple, la Délégation est aux prises avec une quantité de brochures venant des différents ministères. La multiplication de ces outils promotionnels rend la tâche plus ardue, surtout pour capter l'attention des étudiants cibles.

En ce qui concerne l'obtention de résultats, il est actuellement difficile de mesurer précisément les répercussions entre la mise en œuvre en Nouvelle-Angleterre et l'établissement de ces étudiants étrangers au Québec. En dépit de ce manque de précision, le ministère de l'Éducation, des Loisirs et du Sport, effectue annuellement un portrait général sur la provenance des étudiants étrangers, selon le pays de citoyenneté. Selon cette étude, basée sur les inscriptions au trimestre d'automne 2010, les étudiants provenant des États-Unis représentent le deuxième groupe en importance, loin derrière la France, avec 2 793 étudiants inscrits. De plus, depuis 2001, nous constatons une augmentation du nombre d'Américains sur les campus québécois, de l'ordre d'environ 40 %<sup>42</sup>. C'est quelques signes encourageants ne permettent cependant pas d'évaluer réellement la politique d'attraction, qui vise principalement les étudiants internationaux en Nouvelle-Angleterre. En plus, cette politique rapporte davantage aux universités anglophones qui possèdent déjà des réseaux importants de diplômés aux États-Unis, qui à leur tour, attire d'autres étudiants potentiels.

<sup>&</sup>lt;sup>42</sup> QUÉBEC (2010). « Étudiantes et étudiants étrangers dans le réseau universitaire québécois au trimestre d'automne selon le pays de citoyenneté », *MELS*, Rapport, p. 1

En conclure, on doit mentionner que l'approche comparative comporte certaines limites. Cette situation nous oblige à énumérer quelques différences entre la politique d'attraction du gouvernement du Québec et des universités américaines. D'une part, on peut s'attendre d'ores et déjà à un écart budgétaire entre le Québec et la Nouvelle-Angleterre. Effectivement, les universités du Nord-Est des États-Unis détiennent beaucoup plus de moyens pour atteindre leurs objectifs, en ce qui concerne l'attraction des étudiants internationaux. Par exemple, l'université Harvard représente à elle seule, près de 25 milliards de dollars<sup>43</sup>. D'autre part, la langue anglaise dans les universités de la Nouvelle-Angleterre comporte un avantage important, car elle est toujours priorisée comme langue de communication mondiale. En ce qui concerne les universités québécoises, seulement trois universités offrent une formation en anglais, ce qui limite l'offre auprès des étudiants étrangers. Enfin, le prestige international des grandes universités du Nord-Est américaines est un avantage déterminant, notamment pour la promotion de leur offre éducative qui s'en trouve simplifié. Le Québec a toutefois des universités, comme McGill, qui représentent un levier intéressant pour promouvoir l'offre d'études supérieures à l'internationale.

#### Conclusion

L'expérience du stage à la Délégation du Québec à Boston a été une occasion unique de participer directement au façonnement de la politique internationale du Québec à l'égard des États-Unis. En dépit du fait que la promotion de l'offre éducative ne soit pas encore entièrement apprivoisée, son impact est admis par une grande majorité, comme pilier du développement économique québécois. Ainsi, de plus en plus d'institutions universitaires québécoises sont dorénavant munies d'un bureau pour la mobilité internationale et le développement à l'étranger.

Le Cas de l'Université de Sherbrooke est particulière révélateur de l'importance des étudiants et chercheurs étrangers au sein de l'institution. Depuis 2003, l'agence des

<sup>&</sup>lt;sup>43</sup> Gillian WEE (page consultée le 24 février 2011). « Endowment Losses From Harvard to Yale Force Cuts », Bloomberg (En ligne), http://www.bloomberg.com/apps/news?pid=newsarchive&sid=aQn Cxyu99xY

relations internationales, a pour mission d'internationaliser d'une part, les programmes offerts à l'université, ainsi qu'harmoniser les politiques institutionnelles aux exigences internationales et d'autre part, créer et accroître des liens pertinents avec les associations universitaires internationales<sup>44</sup>. Cela a pour effet d'attirer sur le campus de nombreux étudiants et chercheur étrangers de qualité. Ainsi, de nombreuses organisations s'associent à l'Université de Sherbrooke afin de profiter de cette ouverture sur le monde. C'est notamment le cas pour l'Institut Confucius reconnu mondialement et le Centre de technologies avancées BRP-Université de Sherbrooke, qui permettent en retour, d'attirer davantage d'étudiants internationaux à l'Université.

<sup>&</sup>lt;sup>44</sup> UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE (page consultée le 24 février 2011). « Mission », (En ligne), http://www.usherbrooke.ca/accueil/fr/international/

### **Bibliographie**

ALBACH, Philip G. et KNIGHT, Jane (2006). « The Internationalization of Higher Education: Motivations and Realities », *The NEA 2006 Almanac of Higher Education*, Boston University, 36 pages

CHELLARAJ, G. et al. (2004) « The Contribution of Skilled Immigration and International Graduate Students to U.S. Innovation », *Center for Economic Analysis*, Banque mondiale / Université du Colorado, No-04-10, Septembre, 42 pages

DUCHACEK, D. Ivo (1986). The Territorial Dimension of Politics. Within, Among, and Across Nations. Boulder, COLORADO, Westview Press, 338 pages

HARNEY, John O. (2006). « An International Strategy », *The Journal of The New England Board of Higher Education*, Editor's Memo, Vol. XXI, No 2, Automne, p. 5

LEDUC, François (2010). « Guide de la pratique des relations internationales du Québec ». *ministère des Relations internationales*, Québec, 2<sup>e</sup> édition, 600 pages

MORIN, Sophie (2009). « La mobilité étudiante : phénomène en pleine croissance et perspectives québécoises ». Laboratoire d'étude sur les politiques publiques et la mondialisation, Rapport 7, ENAP, Janvier, 17 pages

NOSSAL, Kim Richard et al. (2007). Politique internationale et défense au Canada et au Québec. Éditions PUM, Montréal, Collection Paramètres, 639 pages

PAQUIN, Stéphane et al. Histoire des relations internationales du Québec. VLB éditeur, 2006, Montréal, 357 pages

QUÉBEC (2006). La politique internationale du Québec : La force de l'action concertée, ministère des Relations Internationales, 133 pages

QUÉBEC (2008). *Plan stratégique 2008-2012*, ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles, 26 pages

QUÉBEC (2009). *Plan stratégique 2009-2013*, ministère de l'Éducation, des Loisirs et du Sport, 28 pages

QUÉBEC (2009). « Plan d'action 2010-2011 de la stratégie du gouvernement du Québec à l'égard des États-Unis », ministère des Relations internationales, 41 pages

QUÉBEC (2010). « Étudiantes et étudiants étrangers dans le réseau universitaire québécois au trimestre d'automne selon le pays de citoyenneté », *MELS*, Rapport, 7 pages

UNESCO (page consultée le 13 février 2010). « Recueil de données mondiales sur l'éducation 2009 : Statistiques comparées sur l'éducation dans le monde», Institut de statistiques de l'UNESCO (En ligne), 2009, http://www.uis.unesco.org/template/pdf/ged/2009/GED 2009 FR.pdf, 264 pages

U.S. CENSUS BUREAU (page consultée le 12 février 2010). « Reproduction of the Question from Ancestry from Census 2000», *Ancestry 2000* (En ligne), <a href="http://www.census.gov/prod/2004pubs/c2kbr-35.pdf">http://www.census.gov/prod/2004pubs/c2kbr-35.pdf</a>, 12 pages

